



N°DEL22-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN** et le **DIX** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MARS 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – Mme MAZIEUX Isabelle.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme SABOURAULT Bérengère  
M. PETRAU Jean

**Donne pouvoir à :**

M. LE BAIL Gérard  
M. BENALIA BROUCH Amine

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. POMAREZ Serge – Mme SABOURAULT Bérengère – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

**Secrétaire de séance :** Mme PEDUCASSE Sylvie

**OBJET : VOIRIE : PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE GRAND DAX ET SES COMMUNES MEMBRES EN MATIÈRE DE VOIRIE HORS COMPÉTENCE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que les communes membres d'une communauté d'agglomération peuvent confier à cette dernière la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

**Vu**, les statuts de la Communauté d'Agglomération et en particulier sa compétence voirie,



**Vu** la délibération du Conseil communautaire sur les tarifs de mise à disposition des communes du service voirie en date du 20 décembre 2017,

Le service voirie du Grand Dax est régulièrement sollicité par les Communes membres pour réaliser des travaux de voirie.

Dans le but de favoriser une bonne coopération intercommunale entre le Grand Dax et ses communes membres, et afin de garder une bonne réactivité, une convention cadre (voir modèle en pièce jointe) a ainsi été élaborée afin de déterminer les conditions dans lesquelles les Communes pourront confier à la Communauté d'Agglomération la réalisation de prestations de services relatives à la voirie hors compétence voirie d'intérêt communautaire (conditions de saisine et d'intervention, types de prestations, moyens mis en œuvre et conditions financières). Chaque commune souhaitant bénéficier de ces prestations devra au préalable être signataire de ladite convention cadre.

Par la suite, pour chaque prestation particulière sollicitée par les communes, une convention ponctuelle de prestations de services sera conclue entre le Grand Dax et les communes (voir modèle convention ponctuelle en pièce jointe).

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention cadre de prestations de services dans le domaine de la voirie hors compétence voirie d'intérêt communautaire entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et ses communes membres (*jointe en annexe*).

**Article 2 : APPROUVE** le modèle de convention ponctuelle de prestation de service dans le domaine de la voirie hors compétence voirie d'intérêt communautaire qui sera conclue entre le Grand Dax et ses communes membres (*joint en annexe*).

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention cadre et les conventions de prestations ponctuelles susvisées lorsque des prestations de voirie seront sollicitées par une commune.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 10 mars 2021**

**LE PRESIDENT,**

**Julien DUBOIS.**